

La Maire

**ARRETE**

*portant délégation partielle de fonction et de signature*

La Maire de la ville de Strasbourg,

Vu l'article L 2122-18 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté en date du 25 mars 2022 portant délégation partielle de fonction et de signature à Monsieur Abdelkarim RAMDANE, adjoint à la Maire.

**Arrête**

Pendant l'absence de Monsieur Abdelkarim RAMDANE, adjoint à la Maire, du 5 août au 27 septembre 2024 inclus, délégation partielle de fonction et de signature est donnée à Monsieur Marc HOFFSESS, adjoint à la Maire, pour les affaires relevant de son ressort.

Fait à Strasbourg, le 24 JUIL. 2024

Jeanne BARSEGHIAN



Transmis en préfecture le : 24 JUIL. 2024

Publié à compter du : 24 JUIL. 2024

Notifié le : 24 JUIL. 2024

Certifié exécutoire le : 24 JUIL. 2024

(article L 2131-1 et 2 du Code Général  
des Collectivités Territoriales)

La Maire

Jeanne BARSEGHIAN

Secrétariat général - Service des assemblées

Ville et Eurométropole  
1 parc de l'Étoile  
67076 Strasbourg Cedex - France

Téléphone : +33 (0)3 68 98 50 00  
Courriel : [courrier@strasbourg.eu](mailto:courrier@strasbourg.eu)  
Site internet : [www.strasbourg.eu](http://www.strasbourg.eu)



Imprimé sur papier recyclé